

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat
le 27 novembre 2017

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 20, 21 et 22 novembre 2017

2017 DAC 840 Subventions (1.000 euros) à l'association Tribudom au titre de la politique de la Ville et avenant à la convention.

M. Bruno JULLIARD et Mme Colombe BROSSEL, rapporteurs.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L. 2511-1 et suivants ;

Vu le projet de délibération, en date du 7 novembre 2017, par lequel Mme la Maire de Paris lui propose l'attribution de subventions à l'association Tribudom au titre de la politique de la Ville ;

Vu la convention relative à l'attribution d'une subvention de fonctionnement d'un montant de 38.000 euros à l'association Tribudom au titre de l'année 2017 approuvée par délibération des 27,28 et 29 mars 2017 ;

Vu l'avis du Conseil du 19e arrondissement, en date du 7 novembre 2017 ;

Sur le rapport présenté par M. Bruno JULLIARD, au nom de la 2e Commission et Mme Colombe BROSSEL, au nom de la 3e Commission ;

Délibère :

Article 1: Une subvention de fonctionnement d'un montant de 1.000 euros est attribuée à l'association Tribudom, 10 bis, rue de Chaumont 75019 Paris (18464 - 2017_04448).

Article 2: Mme la Maire de Paris est autorisée à signer un avenant à la convention, dont le texte est joint à la présente délibération, avec l'association Tribudom, 10 bis, rue de Chaumont 75019 Paris.

Article 3 : La dépense correspondante sera imputée à hauteur de 1.000 euros sur le budget de fonctionnement de la Ville de Paris, rubrique 33, nature 6574, ligne VF40004, exercice 2017.

La Maire de Paris,

A handwritten signature in blue ink that reads "Anne Hidalgo". The signature is written in a cursive, flowing style.

Anne HIDALGO